

Questions orales

nord-américain et envoyer ainsi un véritable message aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): La députée du Yukon a déclaré deux choses. Elle a tout d'abord affirmé qu'en 1986, un règlement était à notre portée, mais que nous n'en avons pas profité. Or, cette année-là, il n'existait pas de mécanisme de règlement des différends. C'est maintenant le cas et nous pouvons donc compter sur une protection offerte à aucun autre pays. Le GATT ne donne pas le même type de protection. Il ne s'agit pas dans ce cas-là d'un mécanisme de règlement ayant force de loi entre les parties.

Si je ne m'abuse, la députée a déclaré que nous nous étions retirés du GATT. Ce n'est pas le cas, mais le système de règlement des différends du GATT est loin d'offrir une protection semblable à celle que donne au Canada l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): En fait de protection, on s'assure, semble-t-il, que le chômage demeure toujours aussi élevé; parlez-en au million et demi de Canadiens sans emploi et à tous les travailleurs du secteur de la fabrication qui perdent leur emploi.

[Français]

Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Hier, le premier ministre a affirmé, en parlant du Mexique, qu'une entente commerciale était une façon saine de développer un pays. Mais en même temps aujourd'hui, on rapporte que dans les régions où une entente de libre-échange existe déjà, comme dans les *maquiladoras*, un grand nombre de bébés naissent avec des malformations graves à cause des conditions environnementales.

Comment le vice-premier ministre et son gouvernement peuvent-ils croire que ce genre de risque effroyable peut contribuer au développement d'un pays?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, avec le premier ministre, j'ai eu l'occasion de rencontrer, la semaine dernière, le maire de Mexico et également le ministre responsable de l'Environnement du Mexique. Le chef du Parti néo-démocrate devrait savoir qu'ils ont augmenté substantiellement leurs dépenses, depuis les dernières années, au Mexique et que l'administration du président Salinas a fait des efforts extraordinaires dans le domaine de l'environnement pour faire du rattrapage par rapport à ce dont ils ont besoin en termes de réglementation et de l'application de ces règlements.

Ce qui est important de souligner ici, c'est que ce pays-là a besoin aussi de faire un peu de commerce avec les autres pays s'ils veulent prospérer sur le plan économique. Je pense qu'il faut éviter d'être paternaliste à leur égard en laissant croire qu'en faisant affaire avec d'autres pays développés, ils seront moins performants que nous le sommes, sur le plan environnemental.

• (1430)

C'est tout le contraire, monsieur le Président. D'ailleurs, les Mexicains sont parfois un peu insultés lorsqu'on essaie de faire croire que, sur le plan environnemental, leurs standards et leurs préoccupations sont moins importants que les nôtres, alors que ce n'est pas du tout le cas.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. En prenant des mesures de représailles contre l'industrie du bois d'oeuvre au Canada, le gouvernement américain s'est ingéré dans les affaires du Canada. Cette provocation injustifiée et cette atteinte à la souveraineté des Canadiens ne doit pas passer sous silence, puisque l'an prochain l'industrie perdra quelque 430 millions de dollars.

Comment le ministre entend-il venir en aide et au secours des propriétaires qui risquent de fermer leurs portes et des 1 000 travailleurs qui risquent de perdre leurs emplois?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la meilleure chose que nous puissions faire pour le secteur du bois d'oeuvre au Canada, c'est de normaliser nos relations commerciales avec les États-Unis dans ce domaine. C'est précisément pourquoi nous avons mis fin au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre.

Les États-Unis ont répondu en imposant les droits compensateurs en question, et nous avons bien montré que nous entendions nous y opposer par tous les moyens possibles, en ayant recours aux ressources de l'industrie et des provinces, ainsi qu'à l'aide de nos amis aux États-Unis qui appuient la position du gouvernement canadien dans le cas présent.

C'est là la meilleure chose que nous puissions faire pour maintenir nos droits en tant que pays souverain et pour permettre aux provinces de gérer le mieux possible leurs ressources grâce à leurs méthodes de gestion des forêts, sans avoir de comptes à rendre au gouvernement américain.